



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 27 juin 2018 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2018/2019
2. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2019
3. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2019
4. Approbation de titres de recettes de l'exercice 2017
5. Approbation d'un compromis relatif à l'acquisition d'un immeuble sis à Nommern, Ale Wee, appartenant à Mme Kasel-Ury

Nommern, le 21 juin 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN